



Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture  
FERC-CGT

## **CGT Educ'Action 59/62**

Union académique Nord-Pas-de-Calais  
des syndicats de l'Éducation Nationale

Bourse du Travail – Boulevard de l'Usine  
CS 20 111 – 59030 LILLE Cedex

Tel. 03 20 52 27 91 Fax: 03 20 52 76 92

e-mail : acad@cgteduc-lille.org

Le 17 janvier 2018

### **Déclaration de la CGT à la CAPA « Avancement d'échelon »**

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour pour l'examen, pour la première fois, des réductions d'ancienneté pour le passage aux échelons 7 et 9 de la classe normale.

C'est une année de transition puisque les collègues ont été encore classés en tenant compte de leurs notes administratives et pédagogiques. Ce qui n'est pas sans poser des inégalités au vu des retards d'inspection de nombre de promouvables : les consignes visant à faire inspecter en priorité l'an passé les collègues promouvables à la réduction d'ancienneté n'ont pas été respectées.

Toujours est-il qu'il faut donc faire remarquer qu'il y a encore cette année des notes, notes qui sont (ou plutôt qui étaient) globalement encadrées par les fourchettes... notes que nous allons finir par regretter tellement nous allons basculer dans un système indéfini, où va régner le pouvoir discrétionnaire des évaluateurs.

La CGT rejette le principe de l'avancement d'échelon, ou de grade, lié à l'évaluation professionnelle de l'agent, lors des trois rendez-vous de carrière. Nous revendiquons une déconnexion totale de la rémunération avec l'évaluation, comme c'est le cas pour certains corps de ce ministère, en particulier celui des personnels de direction.

Cette réforme de l'avancement se présente presque comme une réforme de simplification administrative avec les avancements à l'ancienneté automatiques pour les autres échelons de la classe normale dont nous ne parlerons pas aujourd'hui. Cet « égalitarisme » en trompe l'œil ne va pas résoudre cependant le problème crucial des rémunérations trop faibles que nous subissons, question salariale toujours criante non réglée par les mesures PPCR, et cela d'autant plus que nous sommes à nouveau rentrés dans une séquence de blocage de la valeur du point d'indice.

Avec l'instauration des nouvelles grilles d'avancement, un jeune entre toujours dans la carrière avec une rémunération brute égale à 1,2 fois le SMIC actuel... Ce n'est surement pas comme cela que l'on va attirer les jeunes dans la profession, et résoudre la question de la crise des recrutements qui pèse sur la qualité du service public d'Education, notamment pour faire face aux besoins non pourvus en remplacements.

Les mesures PPCR de revalorisation indiciaire sont loin du compte, à plus forte raison quand, une fois les élections passées, le gouvernement annonce le décalage d'un an des mesures à suivre. Et nous ne savons pas de quoi demain sera fait. Par ailleurs, l'effet sur le net de la revalorisation indiciaire de 2017 reste limité quand environ la moitié des points d'indice supplémentaires est liée au transfert primes-points et donc compensée par un prélèvement supplémentaire. De plus, notre salaire net continue tendanciellement à baisser si l'on tient compte de la retenue pour pension civile passée de 9,94% du brut en 2016 à 10,29% au 1<sup>er</sup> janvier 2017 puis 10,56% au 1er janvier 2018. En outre, nous allons subir dorénavant la hausse de la CSG mal compensée et la réintroduction du jour de carence.

Enfin, nous restons toujours dans le contexte historique de baisse du pouvoir d'achat par le retard accumulé du point d'indice par rapport à la hausse des prix. En effet le point d'indice accuse aujourd'hui un retard de plus de 16 points depuis janvier 2000 par rapport à l'indice INSEE des prix : + 26,3% pour les prix mais seulement +10,3% pour les salaires.

Les enseignants restent parmi les plus mal payés d'Europe selon les chiffres de l'OCDE, donc le dossier de la revalorisation reste en chantier.

La CGT revendique d'une part un rattrapage salarial immédiat, d'urgence, pour tous, de 400 € net, soit l'équivalent de 90 points d'indice ; d'autre part une grille des salaires revalorisée avec un début de 1<sup>er</sup> échelon pour nos catégories commençant à deux fois le SMIC actuel.

Nous revendiquons une carrière basée sur 30 ans, pour tous les titulaires, avec un seul grade de 14 échelons, dont les premiers seraient accélérés, ce qui permettrait la suppression de la hors classe, et a fortiori la classe exceptionnelle.

Cette revalorisation réelle est d'autant plus nécessaire que les réformes successives des retraites ont diminué de manière catastrophique le montant réel de notre pension en augmentant la durée de cotisation nécessaire pour pouvoir la toucher à taux plein (ce qui devient impossible).

Notre métier est de plus en plus difficile, il attire de moins en moins ; si l'Education est une priorité pour la Nation, il faut y mettre davantage de moyens.